

Trois recommandations de bonne gouvernance pour les ASBL et fondations au Luxembourg



Pour les associations sans but lucratif (ASBL) et fondations luxembourgeoises, une gouvernance solide est essentielle afin d'assurer la transparence, la conformité légale et la confiance des membres et partenaires.

Trois mesures concrètes

1. Séparation des pouvoirs

Séparer les fonctions de tenue de la comptabilité et d'approbation des dépenses/paiements permet de réduire le risque d'erreurs ou de malversations. Idéalement, la personne qui prépare la comptabilité n'est pas celle qui autorise ou valide les sorties de fonds.

2. Signature conjointe pour les paiements importants

Pour toute dépense au-delà d'un seuil fixé par le Conseil d'administration, exiger la double signature de deux administrateurs ou d'un administrateur et du trésorier. Cela ajoute un niveau de contrôle et renforce la sécurité financière.

3. Rapport périodique au Conseil d'administration

Mettre en place un rapport financier et d'activités régulier (trimestriel ou semestriel) présenté au Conseil d'administration. Ce suivi permet :

- d'identifier rapidement toute anomalie financière
- de vérifier la cohérence entre budget, dépenses et objectifs
- d'informer tous les administrateurs de la situation réelle de l'ASBL ou de la fondation

Ces trois pratiques simples renforcent la transparence, réduisent les risques et facilitent la prise de décision éclairée. Même pour les petites structures, elles constituent des piliers d'une gestion saine et crédible.